

COMMENT BIEN ÉCOUTER ET ACCOMPAGNER



ATELIERS PAUSE AIDANTS

Un moment d'échange interactif de 1h00 à 1h30, animé par une psychologue, spécialiste du sujet des salariés aidants et un collaborateur de l'action sociale KLESIA.

À l'inverse des pauses aidants, qui sensibilisent de manière générale sur le sujet des aidants, les ateliers portent sur une thématique identifiée en amont par l'entreprise et permettent de répondre précisément à des besoins exprimés par les salariés aidants (11 ateliers thématiques disponibles).



Quels objectifs ?

- Offrir une continuité d'échanges, de débat et d'accompagnement pour les salariés aidants, à la suite de la pause aidants.
- Permettre aux salariés aidants d'approfondir certains aspects de la relation, de découvrir et d'échanger des outils pour améliorer leur quotidien et celui de leur proche.
- Agir en prévention pour leur santé et leur offrir ainsi les meilleures conditions pour poursuivre l'accompagnement de leur proche.



À qui s'adresse cette action ?

- Aux salariés aidants au sein de l'entreprise.
- Format conçu pour un groupe de 8 à 15 participants.



Quand mettre en place cette action ?

Cette action fait suite à des actions d'information ou de sensibilisation, à la pause aidant, à l'exposition « Salariés aidants, s'organiser au quotidien » ou à la conférence « Travailler et aider un proche dépendant ».



CONFÉRENCE THÉMATIQUE SUR LES SALARIÉS AIDANTS : « Travailler et aider un proche dépendant : comment mieux gérer son stress et gagner en sérénité pour aider son proche fragilisé ? »

Une conférence de 1h30, animée par un coach, spécialiste du sujet des salariés aidants et de la gestion du stress.



Quels objectifs ?

- Fournir des éléments d'information et de compréhension du phénomène du stress chez les salariés aidants.
- Sensibiliser les salariés aidants à une meilleure gestion de leur stress et aux bénéfices immédiats qu'ils en tirent en termes de santé.
- Donner des conseils et outils pratiques et commencer à les tester en séance.



À qui s'adresse cette action ?

- Aux salariés aidants au sein de l'entreprise.



Quand mettre en place cette action ?

Cette action fait suite à des actions d'information ou de sensibilisation. Il s'agit de proposer une action complémentaire et de maintenir l'engagement de l'entreprise pour ses salariés aidants dans la durée.



ATELIERS DE COACHING COLLECTIF POUR LES SALARIÉS AIDANTS

5 ateliers de 2h00 animés par un coach, avec un protocole d'animation s'inspirant des techniques du « co-développement » pour mobiliser l'intelligence collective et trouver des solutions aux difficultés de chacun. Les salariés aidants s'investissent pour apporter un regard nouveau sur la situation des autres et chercher ensemble des solutions concrètes.



Quels objectifs ?

- Permettre à des salariés aidants de partager avec des pairs leurs difficultés ou leurs préoccupations liées à leur situation d'aidant d'un proche dépendant.
- Les aider à prendre du recul par rapport à leur situation.
- Suggérer des solutions concrètes aux difficultés rencontrées, quelles qu'elles soient.
- Favoriser la mise en réseau entre aidants.
- Rendre le groupe autonome sur la méthodologie, afin d'être en capacité de poursuivre le coaching collectif au terme du cycle.



À qui s'adresse cette action ?

- Aux salariés aidants fragilisés par leur mission d'aidants.
- Format conçu pour un groupe de 6 à 9 participants.



Quand mettre en place cette action ?

Cette action intervient en complément d'actions d'information ou de formation des aidants, afin de permettre un véritable accompagnement aux salariés aidants. Elle permet ainsi d'agir en prévention des risques psycho-sociaux qui menacent ces salariés.